

Compte Rendu de l'assemblée générale du Billard Club de Garlin (20/02/2024)

L'assemblée générale s'est déroulée dans la salle des arènes le mardi 20 février à 16h30.

Présents : Georges Bouilly (trésorier), Patrick Caudrelier (secrétaire), Jacques Vives, Jean Louis Volat, Pierre Taurus, Alain Mazard, Serge Nicolas (président)

Absent : Serge Bats

Le corum est atteint : 7 présents sur 8 adhérents.

Invités : André Lanusse (Maire de Garlin), Claire Labat (chargée des associations de Garlin), Pierre Lamarche

1- Rapport moral (Serge Nicolas – président)

Année 2023

- Début septembre : Mise à disposition par la mairie de la salle du FAR aux arènes permettant l'installation d'un billard 2,80 m. Je remercie Mr le maire d'avoir trouvé une solution qui a permis la création du club de billard de Garlin. En reconnaissance, Mr le Maire André Lanusse est nommé membre d'honneur du club,
- Mi septembre : Création du Billard Club de Garlin c'est à dire déclaration de la nouvelle association en préfecture avec dépôt de la composition du comité directeur (Président, Trésorier et Secrétaire) ainsi que les statuts,

Achat d'un billard Chevillote Europa 2,80 m financé par le président Serge Nicolas et prise en charge de l'installation du billard dans la salle du FAR,

- Recrutement d'adhérents dans les environs de Garlin (participation au forum des associations de Garlin en septembre, dépôts de flyers chez les commerçants, articles dans les journaux locaux et bouche à oreille) : 8 adhérents début 2024,
- Je tiens à remercier particulièrement Georges Bouilly pour son aide précieuse dans le lancement de l'association avec la prise en charge de la comptabilité et ses conseils avisés,
- Mise en place d'un cours de billard hebdomadaire animé par le président Serge Nicolas (diplômé en 2011 du certificat fédéral d'animateur de club) :
 - pour initier les débutants à ce mode de jeu exigeant tant au niveau gestuelle que tactique
 - pour faire progresser les autres joueurs plus aguerris.

Année 2024

Le premier objectif est de consolider l'effectif du club en fidélisant les adhérents de 2023 et en effectuant de nouveaux recrutements. Pour cela, on va poursuivre la réalisation des cours de billard hebdomadaires qui devraient permettre aux débutants de ne pas se décourager.

Le deuxième objectif est de créer du lien social en permettant aux adhérents de se retrouver pour disputer des parties à la salle de billard et pour partager des moments conviviaux.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

2- Rapport financier (Georges Bouilly – trésorier)

Georges explique les dépenses engagées par le président fondateur Serge Nicolas pour aménager la salle de billard. Le billard reste la propriété du président et le reste des dépenses qui s'élève à 1230 € sera remboursé au fur et à mesure par l'association en fonction de la trésorerie disponible.

Le budget prévisionnel qui se base sur 11 adhésions en 2024 s'élève à 1450 € avec une demande de subvention à la mairie de Garlin de 350 € (cf. tableau ci-dessous). Le montant de la subvention de la mairie ne sera connu que vers le mois de mai après la délibération de la commission.

Bilan financier 2023

Nature du débit ou du crédit	Débit	Crédit	Observations
Cotisations		500,00	Encaissement de cotisations 2024 dès novembre 2023
	0,00		Aucune dépenses réalisées par l'association
Résultat excédentaire		500,00	Ce résultat n'a pas de sens dans la mesure où l'activité n'a commencée qu'en novembre 2023

Solde compte bancaire Billard cub de Garlin CA N°870 576 66 763 au 31 décembre 2023: 500,00 €

Budget prévisionnel 2024

Nature du débit ou du crédit	Débit	Crédit	Observations
Cotisations		1 100,00	11 adhérents
Subvention demandée à la commune.		350,00	Pour investissement et fonctionnement Voir document de la commune de Garlin de demande de subvention
Remboursement partiel des dépenses avancés par Serge Nicolas	600,00		Sur un total de 1 230,00 €
Assurance RC MAIF	170,00		
Achat d'un réfrigérateur d'occasion.	100,00		
Consommable divers pour l'activité	30,00		
Provision pour un jeu de billes	100,00		Les jeux de billes se renouvellent tous les deux à trois ans.
Provision pour réfection billard	250,00		Changement du drap de la table et des bandes. Se réalise tous les deux ans en règle générale. Le montant de la prestation est de 500,00 € environs.
Provision pour achat 2ième billard	200,00		Dans l'hypothèse de l'obtention par la mairie d'une salle "dédiée" dans les prochaines années.
Totaux	1 450,00	1 450,00	

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

3- Règlement intérieur

Pour le bon fonctionnement de la salle de billard qui sera en gestion libre un règlement intérieur a été proposé et soumis au vote de l'assemblée générale. Le texte ci-dessous a été adopté à l'unanimité, il sera affiché sur le placard de la salle :

Article 1

Chaque membre s'engage à adopter une conduite correcte, et veillera à préserver les locaux et matériels de jeux propres et en bon état, notamment :

- ne pas jouer les mains sales
- ne pas jouer en état d'ébriété
- ne pas s'asseoir sur le billard
- **nettoyer les billes et le billard avant leur départ**
- ne pas fumer dans la salle (décret n°2006-1386)

Article 2

L'accès à la salle pour la pratique du billard **n'est possible qu'en dehors des horaires réservés pour les besoins de la commune et autres associations**, cela en accord avec la convention signée avec la mairie de Garlin

Article 3

Le dernier membre quittant la salle :

- couvrira le billard avec les plaques en bois et la couverture de protection
- mettra le matériel dans le placard et le fermera avec le cadenas à code
- éteindra les lumières et les radiateurs de chauffage
- **fermera toutes les portes et les volets et remettra la clef dans la boîte à clef**
- le code de la boîte à clef doit rester strictement confidentiel

Article 4

En cas d'affluence, les joueurs limiteront leur partie à 60 minutes

Article 5

Le comité directeur se réserve le droit de sanctionner ou d'exclure tout membre qui ne respecterait pas ce règlement intérieur

4- Convention avec la mairie de Garlin

Une convention a été signée avec la mairie pour l'année 2024 afin de définir les engagements de chacune des parties (l'association Billard club de Garlin et la mairie de Garlin).

L'association s'engage à garder le local propre et en état (ménage) et à signaler immédiatement tout incident ou désordre à la mairie à l'aide du formulaire de requête pour que le service de la mairie compétent puisse intervenir.

Les horaires réservés en priorité au billard sont le mardi de 14h à 19h et le jeudi de 14h à 19h,

La salle sera aussi accessible pour le billard dans d'autres créneaux lorsqu'elle n'est pas utilisée par la mairie ou d'autres associations.

5- Intervention des élus

Mr le Maire se félicite de la création d'une nouvelle association à Garlin qui permettra de générer du lien social. L'aménagement d'un centre culturel dans le bâtiment de la médiathèque de Garlin qui devrait voir le jour dans les 2 prochaines années va mettre à disposition de nouveaux locaux adaptés aux besoins des associations de Garlin.

6- Questions diverses

Le Billard Club de Garlin possède un site internet dans lequel on peut trouver des informations (news), des documents administratifs (enregistrement de l'association, assurance MAIF, CR des réunions) ainsi que des liens vers des vidéos de billard :

<https://billardclubgarlin.sportsregions.fr>

Pour faciliter la communication entre les membres du club, il est décidé de créer un groupe sur WhatsApp .

L'assemblée générale se termine vers 17h30 par un pot de l'amitié.

Garlin le 24 février 2024

Patrick Caudrelier (secrétaire)

Serge Nicolas (Président)